

18 mars 2021

Original : français

---

**Groupe d'experts des Nations Unies  
pour les noms géographiques****Session de 2021**

Session virtuelle, 3-7 mai 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapports de la présidence et du secrétariat****Rapport du Président\*\***

Le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques tient, cette année 2021, sa deuxième session dans sa nouvelle configuration. Sa refondation en 2017 (voir résolution 2018/2 du Conseil économique et social, par. 5 et 6) visait notamment à renforcer son intégration aux institutions de l'Organisation des Nations Unies et notamment à son Conseil économique et social, et ses liens avec d'autres organismes de cet ensemble comme le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

L'accent mis sur cette orientation s'est traduit, depuis la première session du Groupe d'experts, en 2019, par la priorité donnée à l'élaboration du plan stratégique pour la période 2021-2029 parmi les autres activités du Bureau et par des progrès, déjà acquis et encore à venir, dans l'intégration du Groupe aux institutions des Nations Unies.

**I. Une priorité donnée à l'élaboration du plan stratégique**

La première session du nouveau Groupe d'experts, en 2019, s'est close par l'approbation de six propositions de recommandations, ensuite adoptées par le Conseil économique et social. Toutefois, si la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas empêché le Bureau du Groupe d'experts de continuer à fonctionner normalement, en visioconférence, elle a en revanche profondément perturbé le fonctionnement des groupes de travail du Groupe d'experts, dont les réunions ont dû être annulées les unes après les autres depuis le printemps 2020. Dans ces circonstances si particulières, le Bureau a donné la priorité à l'élaboration du plan stratégique.

---

\* [GEGN.2/2021/1](#).

\*\* Document préparé par Pierre Jaillard, Président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.



## **A. Plan stratégique et programme de travail pour la période 2021-2029**

La recommandation n° 1 de 2019 (décision 2019/230 du Conseil économique et social) prescrivait l'élaboration par le Bureau, en consultation avec les États Membres, d'un projet de plan stratégique et de programme de travail destiné à être approuvé lors de la session de 2021. Cet important travail a été prioritaire dans l'activité du Bureau.

Nous avons tenu à ce que le processus d'élaboration soit effectivement le plus collaboratif possible, ce qui a très fortement mobilisé le Bureau et le secrétariat. Les États Membres ont été invités à exprimer leurs attentes quant à ce document, puis leurs commentaires sur les projets successifs élaborés à partir de leurs premières réponses. Les coordinateurs des groupes de travail ont contribué à la rédaction des parties correspondant à leurs missions propres.

Son échéance et ses stratégies ont été ajustées autant que possible à celles de la politique actuelle des Nations Unies en faveur du développement durable, dont l'horizon est fixé à 2030. Ce plan établit ainsi cinq axes stratégiques :

- Expertise technique
- Relations, liens et connexions
- Des programmes de travail efficaces
- Reconnaissance de la culture, du patrimoine et de la langue
- Promotion et renforcement des capacités

La rédaction du projet de plan stratégique prend aussi en compte une douzaine de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, que les groupes de travail compétents devaient examiner en application de la recommandation n° 3 de 2019 afin d'évaluer leur incidence sur les travaux du Groupe d'experts (décision 2019/232 du Conseil).

## **B. Organisation de la deuxième session**

La pandémie de COVID-19 aura aussi bousculé les conditions d'organisation de la deuxième session. Celle-ci se tiendra entièrement en ligne, selon un protocole établi pour l'essentiel par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au vu du fonctionnement récent d'autres conférences. Cette circonstance doit permettre à davantage d'experts de participer à la session, mais elle contraindra aussi l'organisation des débats, dont la durée sera diminuée d'un tiers par rapport aux sessions tenues en personne, compte tenu des décalages horaires entre participants et des conditions de travail des interprètes. La session est consacrée au thème : « Les noms géographiques au service du développement durable et de la gestion de la pandémie » ; celui-ci concorde avec le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable : « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ».

Cependant, l'incertitude qui a longtemps entouré ces conditions d'organisation n'a pas permis au Bureau de suivre aussi bien qu'il l'aurait souhaité la recommandation n° 2 de 2019 (décision 2019/231 du Conseil). Celle-ci visait à revoir les procédures et les délais en ce qui concerne l'établissement des rapports des pays

et leur présentation aux sessions du Groupe d'experts, et faciliter le recours aux méthodes interactives pour la présentation de leur contenu. Des évolutions mineures seront appliquées dans l'attente de pouvoir mieux conduire la concertation à ce sujet avec les États Membres en vue de la troisième session.

### **C. Autres recommandations de 2019**

Les relations du Bureau avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ont ainsi porté plutôt sur l'organisation de la deuxième session que sur les travaux de la Division de la documentation, en ce qui concerne l'aider à optimiser l'utilisation des toponymes, comme y invitait la recommandation n° 6 (décision 2019/235 du Conseil). Cependant, le personnel de cette Division a su trouver directement l'aide souhaitée à ce sujet de la part de telle ou telle division linguistique.

Deux dernières recommandations n'ont pu trouver de réalisation concrète :

- La recommandation n° 4 d'exhorter la Commission économique pour l'Afrique à collaborer avec le Groupe d'experts de manière à contribuer à la normalisation des noms géographiques dans les pays d'Afrique (décision 2019/233 du Conseil)
- La recommandation n° 5 de créer un groupe spécial chargé de déterminer les avantages et la portée de l'étude des principes et méthodes d'écriture des toponymes issus de langues non écrites (décision 2019/234 du Conseil)

## **II. Une meilleure intégration du Groupe d'experts aux institutions des Nations Unies**

L'objectif d'une meilleure intégration au système des Nations Unies honorait le fondement même du Groupe d'experts (résolution 2018/2 du Conseil économique et social), et une dette élémentaire de reconnaissance au Secrétariat des Nations Unies pour le soutien apporté à notre fonctionnement. Cette intégration, déjà meilleure au plan institutionnel, devra encore s'approfondir à l'avenir.

### **A. Une intégration institutionnelle en net progrès**

Le Bureau du Groupe d'experts est appelé depuis 2020 à contribuer annuellement à deux instances : le forum politique de haut niveau sur le développement durable et la réunion annuelle du Conseil économique et social avec les commissions techniques et les organes d'experts. Dans l'une et l'autre instance, il profite de cette tribune pour expliquer en quoi la normalisation des noms géographiques peut contribuer aux objectifs plus larges des Nations Unies, et pour sensibiliser ainsi des participants très divers à l'intérêt de ses travaux. L'adhésion du Groupe d'experts à sa refondation a été facilitée par la politique actuelle du Conseil en faveur du développement durable et par l'adéquation de certains des objectifs définis dans ce cadre avec ceux du Groupe. L'accent est ainsi mis sur la contribution qu'une juste normalisation des noms géographiques peut apporter à la cible 11.4 des objectifs de développement durable, visant à renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

Mais une collaboration plus particulière s'est confirmée avec le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Deux responsables de groupes de travail du Groupe d'experts avaient participé aux travaux

qui ont conduit le Comité d'experts à adopter en 2019 un cadre statistico-géospatial mondial<sup>1</sup>, qui range les noms géographiques parmi les 14 thèmes de données géospatiales fondamentales. Il développe depuis lors un cadre d'information géospatiale intégrée<sup>2</sup> qui encourage les instituts géographiques nationaux à intégrer à leurs processus les autorités nationales de normalisation des noms de lieux. Réciproquement, notre Bureau a depuis lors suggéré au Comité d'experts que le Groupe d'experts puisse lui apporter des contributions significatives dans deux directions particulières :

- D'une part, la mise à niveau de la base de données mondiale des noms géographiques, comme le prévoyait le plan d'action de notre Groupe de travail sur la gestion des données relatives aux noms géographiques. Notre secrétariat y travaille et devrait y être parvenu pour notre deuxième session
- D'autre part, la codification des recommandations actuellement dispersées parmi plus de 200 résolutions en un ensemble cohérent et hiérarchisé, pleinement organisé par sujets, résolvant les contradictions apparues au fil du temps et rendant l'ensemble plus accessible et plus utilisable. Ce projet reste encore à un stade préliminaire

## **B. Pour une réelle prise en compte diplomatique de la toponymie**

Nous avons donc encore à progresser pour que la normalisation des noms géographiques soit plus largement reconnue, non seulement comme une composante technique nécessaire au bon fonctionnement d'outils géographiques, ce qui n'est déjà pas négligeable, mais bien plus encore comme un enjeu à part entière.

C'est d'abord très concrètement une condition pour le bon fonctionnement du Groupe d'experts. Dans les conditions particulières de son organisation en ligne, les conclusions (rapport final, propositions de recommandations et décisions) seront soumises à la nouvelle procédure d'approbation tacite. Celle-ci présente deux particularités significatives : elle ne peut aboutir qu'à l'unanimité ; et elle ne peut être mise en œuvre que par les représentants permanents des États Membres qui nous mandatent comme experts. Il importe donc qu'aucun de nos représentants permanents ne soulève d'objection ou de réserve, ce qui suppose que les participants à la session les informent de leur accord avec les conclusions, et qu'ils soient sensibilisés à l'enjeu propre des questions traitées.

À ce dernier égard, les efforts du Bureau dans les instances du Conseil économique et social gagneraient à être relayés par un renforcement des liens entre les experts du Groupe d'experts de chaque pays et leurs représentations permanentes respectives auprès de l'ONU, y compris avant la session. L'enjeu final de la normalisation des noms géographiques est en effet pleinement politique : il s'agit d'éviter le risque que résumait le philosophe français Albert Camus dans sa formule : « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *The Global Statistical Geospatial Framework*, consultable à l'adresse [https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/9th-Session/documents/The\\_GSGF.pdf](https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/9th-Session/documents/The_GSGF.pdf).

<sup>2</sup> Consultable à l'adresse <https://ggim.un.org/IGIF/>.

<sup>3</sup> Albert Camus, « Sur une philosophie de l'expression » (1944) dans *Œuvres complètes* (Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, tome I, 2006), p. 908.

### **III. Remerciements**

Au terme de ce rapport, son auteur doit et veut souligner que ce qu'il y décrit est le fruit d'une coopération intense au sein du Bureau et avec le secrétariat, malgré de nombreuses difficultés (langues, décalages horaires, etc.). Il tient à remercier sincèrement et chaleureusement les uns et les autres. Les deux vice-présidents et les deux rapporteurs, ainsi que l'ancienne présidente et les responsables des groupes de travail, qui sont invités à participer aux fréquentes réunions élargies du Bureau en plus de leur travail d'animation, ont fortement contribué à tous ces travaux. Nous n'aurions pu les faire aboutir, ni parfois même avancer, sans l'aide incontournable des deux membres du Secrétariat qui se dévouent aux travaux du Groupe d'experts sous la conduite du directeur de la Division de statistique. À tous et à chacun, merci vivement !

---